

## Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF)

### «Révisions de la fréquence et des modalités des réunions de l'Assemblée des Participants, du Comité des participants et du Fonds Carbone du FCPF.»

**Octobre 2020**

*Cette note FMT analyse le rôle de l'Assemblée des Participants (AP) et du Comité des Participants (CP) du FCPF et propose une révision de la fréquence et des modalités des réunions de l'AP et du CP du FCPF jusqu'en décembre 2022 en fonction de l'état d'avancement du Fonds de Préparation et du Fonds Carbone du FCPF. La note propose également, d'une manière brève, des options pour les futurs ateliers de la Journée du Savoir afin de garantir un partage adéquat des savoirs pertinentes au sein de la communauté REDD+ et de permettre l'engagement continu des pays REDD, des PA, des OSC et des observateurs du secteur privé au-delà de l'échéance du Fonds de Préparation.*

#### **Contexte**

Conformément à la Charte du FCPF (section 10.1), une réunion annuelle de l'AP se tiendra une fois par an à une date fixée par l'Équipe de Gestion du FCPF (FMT). Le CP, d'autre part, se réunira au moins deux fois par an, ou à toute autre fréquence jugée nécessaire par le CP (section 11.3 de la Charte). En vertu de l'article 12.2 (c) de la Charte, la réunion du Fonds Carbone se tiendra au moins une fois par an, ou à toute autre fréquence jugée nécessaire par l'Administrateur.

Depuis la douzième réunion de l'AP et la vingt-huitième réunion du CP, il y a eu une réunion annuelle de l'AP et deux réunions du CP chaque année, l'AP annuelle et un CP étant tenus conjointement. Il y a également eu deux réunions du Fonds Carbone par an en moyenne depuis que celui-ci est devenu pleinement opérationnel en mai 2011.

La participation des 47 pays REDD au FCPF a été approuvée et les subventions de préparation ont été entièrement allouées. Aucun pays REDD supplémentaire ne sera ajouté et il n'y aura pas de nouvelles allocations de subventions ou d'allocations de subventions supplémentaires aux pays REDD existants avant la clôture du Fonds de Préparation du FCPF en décembre 2022 (date de clôture approuvée par l'AP lors de la 12<sup>ème</sup> réunion de l'AP en novembre 2019). De même, presque toute l'architecture / le cadre du Fonds Carbone a été convenue pendant cette période et le Fonds Carbone n'a pas actuellement l'intention de sélectionner d'autres pays dans le portefeuille du Fonds Carbone.

La note suivante résume les rôles des réunions de l'AP, du PC et du Fonds Carbone et la pertinence de ces rôles à ce jour et propose un moyen de réduire la fréquence des réunions de ces trois organes de gouvernance, en particulier les réunions en présentiel.

#### **1. Assemblée des Participants**

L'AP est l'organe de gouvernance global du FCPF dans son ensemble et comprend tous les pays REDD, tous les bailleurs du Fonds de Préparation, tous les participants au Fonds Carbone et tous les

observateurs officiels. Conformément à la Charte du FCPF, l'AP doit fournir des directives générales au CP, examiner les décisions spécifiques prises par le CP sur la tarification des accords de paiement de réductions d'émissions (ERPA), les conditions générales de l'ERPA, les lignes directrices sur les avantages supplémentaires, l'évaluation du FCPF et élire les membres du CP. Elle servira également de forum d'échange de connaissances entre les participants et les observateurs du FCPF. Une mise à jour de l'état d'avancement des activités du FCPF, y compris des programmes du Fonds Carbone, est fournie lors de la réunion annuelle de l'AP.

Bien que l'on ne s'attende pas à ce que la tarification actuelle des ERPA et les conditions générales de l'ERPA soient modifiées avant décembre 2022, des progrès seront toujours en cours sur les subventions de préparation, les programmes du Fonds Carbone, le programme PA & OSC, etc. L'élection des membres du CP sera également toujours requise. Puisqu'il n'y a aucune disposition dans la Charte pour les réunions électroniques ou virtuelles des AP, il est proposé que la réunion annuelle de l'AP continue à se tenir chaque année.

## 2. Comité des Participants

Le CP, qui comprend jusqu'à 14 pays REDD et 14 contributeurs financiers (soit au Fonds de Préparation, soit au Fonds Carbone ou aux deux) est choisi par l'AP. Tous les observateurs officiels assistent également aux réunions du CP. En outre, la Charte contient des dispositions pour les réunions virtuelles du CP. Le Tableau 1 ci-dessous montre la liste des rôles du CP tels qu'énoncés dans la Charte, et la pertinence de ces rôles selon l'état actuel du Fonds de Préparation et du Fonds Carbone du FCPF. Si les rôles ne sont pas encore accomplis, le Tableau indique également si les fonctions peuvent être accomplies virtuellement.

Tableau 1 - État des rôles du CP (Article 11.1 du Comité des Participants)

<b>Rôles selon la Charte</b> Section 11.1 - Le Comité des Participants est responsable de ce qui suit :	<b>Pertinence du rôle selon l'état actuel du Fonds de Préparation et du Fonds Carbone du FCPF</b>
a) Sélectionner, conformément aux critères de sélection des Pays REDD Participants, énoncés dans l'annexe de la présente Charte, tout en tenant compte des recommandations du Groupe Consultatif Technique ad hoc, un pays REDD éligible à participer au Fonds en approuvant la proposition de l'État de la Préparation et la Note d'idée de préparation proposées par ce pays REDD éligible;	Accompli. Les 47 pays REDD ont été sélectionnés et aucun nouveau pays REDD ne sera ajouté au FCPF.
b) En tenant compte des conclusions et recommandations du Groupe Consultatif Technique ad hoc, qui pourrait être créé à cette fin conformément à l'article 13, examiner la proposition de l'État de la Préparation soumise par un Pays REDD Participant et fournir des orientations par rapport aux composantes	Accompli. Toutes les propositions de l'État de la Préparation (R-PP) ont été soumises et approuvées pour les 47 pays REDD.

pertinentes de la proposition de l'État de la Préparation.	
c) Définir les critères et les procédures d'attribution des subventions pour les propositions de l'État de la Préparation et les critères et procédures d'examen des propositions de l'État de la Préparation.	Accompli. Les critères et procédures d'attribution des subventions et d'examen des R-PP ont été définis et tous les R-PP ont été approuvés.
d) Prendre une décision sur l'allocation de la subvention pour la préparation du Dossier de Préparation par un pays REDD Participant.	Accompli. Toutes les allocations de subventions et subventions supplémentaires ont été attribuées et aucune nouvelle allocation de subventions ne sera effectuée avant la clôture du Fonds de Préparation du FCPF en décembre 2022.
e) À la demande d'un Pays REDD Participant, et tout en tenant compte des recommandations du Groupe Consultatif Technique ad hoc, qui pourrait être créé à cette fin conformément à l'article 13, approuver certains ou tous les éléments du Dossier de Préparation du Pays REDD Participant;	Certains Pays REDD devraient soumettre des Dossiers de Préparation au CP avant décembre 2022. La FMT prévoit qu'environ 10 R-Packages seront soumis pour approbation avant décembre 2022 et cela devrait idéalement être fait lors de réunions en présentiel.
f) Adopter des orientations en matière de politique à suivre sur les méthodologies de tarification des accords de paiement de réductions d'émissions conformément à la Section 3.1 (b);	Accompli. Le prix des ERPA est actuellement fixé à 5 \$ / tonne et cela ne devrait pas changer avant décembre 2022.
g) En l'absence de directives pertinentes de la part de la CCNUCC sur la REDD, apporter des conseils sur les modalités visant à définir la façon d'attribuer les réductions d'émissions générées par les activités REDD à la fourniture d'incitations REDD;	Ce rôle peut se poursuivre virtuellement mais aussi au sein du Fonds Carbone.
h) En l'absence de directives pertinentes de la part de la CCNUCC sur la REDD, établir une liste de tierces parties indépendantes chargées de fournir des services liés aux programmes de réduction des émissions et / ou à d'autres activités entreprises dans le cadre du FCPF;	Une liste de tierces parties indépendants (entités de vérification) a été présentée et approuvée par le CP. Toute révision de la liste des vérificateurs tiers indépendants (qui sont probables) devra être approuvée par le CP, mais cela pourrait être fait virtuellement.
i) Sur la base des recommandations de l'Équipe de Gestion du FCPF, fournir des principes directeurs sur le cadre méthodologique clé sur la REDD;	Accompli. Le CP a fourni des principes directeurs sur le cadre méthodologique de la REDD. Le cadre méthodologique du FCPF, y compris les lignes directrices sur les tampons du programme de réduction des émissions (ER), devrait être révisé et approuvé par le Fonds Carbone.
j) Approuver les conditions générales des accords de paiement de réductions d'émissions, qui	Accompli. Les conditions générales ERPA ne devraient pas être révisées avant décembre 2022.

énoncent les droits et obligations généraux des parties à l'accord;	
k) Sur la base des recommandations d'un Groupe Consultatif Technique ad hoc, qui pourrait être créé à cette fin, adopter des directives sur l'obtention d'avantages supplémentaires;	Accompli. Les critères 34 et 35 de la section 5.3 du cadre méthodologique du FCPF comprennent des lignes directrices sur les avantages supplémentaires / avantages non carbone.
l) Évaluer le fonctionnement du FCPF conformément à la Section 17.1;	Deux évaluations indépendantes du FCPF par des tierces parties ont été menées en 2010 et 2016 et leurs rapports ont été présentés au CP. Le CP devra être impliqué dans les décisions concernant la fréquence et la portée des futures évaluations par des tierces parties indépendantes conformément à la Section 17.1 de la Charte et conformément au plan d'évaluation approuvé en mai 2019 dans le cadre du Cadre de suivi et d'évaluation du FCPF. Historiquement, le CP a joué un rôle actif dans les évaluations, mais il n'est pas clair dans quelle mesure le CP souhaite jouer ce même rôle actif dans les évaluations futures.
m) Approuver la création de groupes consultatifs techniques ad hoc chargés de fournir des conseils techniques et des conclusions afin de s'acquitter de leurs fonctions énoncées dans la présente Section, y compris, sans s'y limiter, les alinéas b) et d) ci-dessus;	Accompli. Aucun futur Groupe Consultatif Technique n'est envisagé au-delà de ceux actuellement approuvés.
n) Recouvrer les défauts de paiements mentionnés aux Sections 6.5, 7.3 et 8.4;	Le recouvrement des défauts de paiement liés à la mise en œuvre par un Pays REDD d'une subvention ou le défaut de paiement par les Participants au Fonds Carbone peut se faire virtuellement. Toutes les contributions au Fonds de Préparation ont été intégralement reçues.
o) Approuver le budget annuel du Fonds de Préparation et les coûts partagés;	Il reste deux exercices fiscaux pour lesquels l'approbation par le CP du budget annuel du Fonds de Préparation et des coûts partagés sera requise. Les budgets peuvent être approuvés virtuellement.
p) Faire un rapport à l'Assemblée des Participants à chaque réunion annuelle sur les décisions prises par le Comité des Participants et, le cas échéant, sur d'autres questions discutées par ce dernier; et	Les rapports du CP à l'AP peuvent se poursuivre lors des réunions annuelles proposées par l'AP ou virtuellement.
q) Exécuter toute autre fonction nécessaire pour faciliter le fonctionnement du FCPF.	Lorsque ces fonctions ont été identifiées, elles peuvent être communiquées virtuellement et

	peuvent être mises à jour lors de la réunion annuelle de l'AP.
--	--

Sur la base des détails du Tableau 1, les éléments suivants ont été identifiés comme les principaux rôles dans lesquels le CP serait toujours activement engagé.

- Examen et approbation du budget du Fonds de Préparation du FCPF et des coûts partagés
- Examen et approbation des R-Packages
- Faire rapport à l'AP sur les décisions prises et, le cas échéant, sur d'autres questions discutées par le CP.

Il est proposé que certains de ces rôles soient gérés par communication virtuelle par courrier électronique et, si nécessaire, par vidéoconférence. Les mises à jour en présentiel ou les discussions liées aux R-Packages peuvent être organisées lors d'une réunion du CP tenue annuellement conjointement avec la réunion annuelle de l'AP. Cette proposition est également conforme à la Section 11.3 de la Charte qui stipule que la réunion du CP peut être aussi fréquente que nécessaire. La réunion du CP pourrait donc se tenir une fois par an, parallèlement à la réunion de l'AP.

### 3. Réunions du Fonds Carbone

Les réunions du Fonds Carbone ont pour objectif de prendre des décisions sur les questions liées au Fonds Carbone (Section 12.2 (a) de la Charte). En vertu de l'article 12.2 (c) de la Charte, la réunion du Fonds Carbone se tiendra au moins une fois par an, ou à toute autre fréquence jugée nécessaire par l'Administrateur. La Charte permet des réunions virtuelles (électroniques). De nombreuses décisions du Fonds Carbone peuvent être prises virtuellement ou selon la procédure de non-objection (voir Action sans réunion dans la Section 12.5 de la Charte), mais il peut être utile de se rencontrer en personne à l'occasion ou lorsque des décisions difficiles doivent être prises.

### 4. Options pour la Journée du Savoir

Comme indiqué ci-dessus, le CP pourrait se tenir une fois par an jusqu'en 2022 parallèlement à la réunion de l'AP, ce qui permettrait aux pays REDD, aux observateurs de la propriété intellectuelle et des OSC, au secteur privé et aux bailleurs de continuer à s'engager dans le cadre du FCPF et les questions liées à ce dernier, en particulier la Journée du Savoir. Comme indiqué ci-dessus, l'AP a pour objectif principal de «servir de forum pour l'échange d'informations et le partage des connaissances entre les participants et les observateurs». Ci-dessous trois options où la Journée du Savoir peut se poursuivre, ainsi que les avantages et les inconvénients de chaque option.

**Option 1 (état actuel) :** Maintenir la Journée du Savoir dans le cadre de la réunion annuelle de l'AP / du CP. Il s'agira notamment de faire venir des experts et du personnel supplémentaire de la FMT, y compris des points focaux pour les domaines thématiques.

Avantages - La réunion a un public cible, c'est-à-dire tous les participants de l'AP / du CP présents avec une expertise spécifique pour les sessions.

Inconvénients - Tous les experts de la Journée du Savoir peuvent ne pas jouer un rôle majeur lors de la réunion formelle de l'AP / du PC, ce qui entraîne des déplacements (et des coûts / difficultés logistiques) supplémentaires pour certains participants.

**Option 2 :** Maintenir la Journée du Savoir dans le cadre de la réunion annuelle de l'AP / du CP, mais les participants comprendront uniquement les participants / bailleurs / membres du personnel de la FMT des pays REDD + ceux qui viennent déjà en tant que participants à l'AP / au CP formels, donc un nombre limité de participants.

Avantages - La réunion maintient toujours un public cible, c'est-à-dire tous les participants de l'AP / du PC et n'implique pas de déplacement supplémentaire.

Inconvénients - Certaines compétences techniques ou spécifiques, en particulier une expertise spécifique au sein de la FMT ou de la Banque mondiale au sens large, peuvent ne pas être disponibles pour les participants pendant les sessions si ces experts ne font pas partie de l'AP / du PC formels.

**Option 3 :** Intégrer la Journée du Savoir à d'autres événements ou conférences plus importantes de la Banque mondiale.

Avantages - Synergies sur des problèmes similaires et exposition à un réseau plus large. Si les participants participent déjà à l'événement le plus important, aucun déplacement supplémentaire ne sera nécessaire.

Inconvénients - L'intégration à des événements plus importants ou à d'autres événements peut dévier l'attention des participants vers ces événements plutôt que sur le FCPF et, par conséquent, ce ne sera plus une Journée du Savoir du FCPF. Les participants au FCPF peuvent ne pas être présents en tant que groupe car ils ne sont pas tous susceptibles d'assister aux mêmes événements. En conséquence, les sessions relevant des ateliers de la Journée du Savoir peuvent perdre l'attention au profit de questions spécifiques liées à la prestation des programmes du FCPF.

**Option 4 :** Organiser des sessions de savoir virtuelles, en particulier pendant la pandémie de COVID-19

Avantages - Tous les participants du CP / de l'AP ayant accès à une connexion Wi-Fi puissante pourront participer et des experts peuvent être invités sans frais supplémentaires.

Inconvénients - Les sessions virtuelles sont moins efficaces pour faciliter l'apprentissage et le partage des connaissances que les événements en présentiel et il est très difficile de fixer des horaires qui arrangeraient un ensemble de participants aussi dispersé géographiquement.

La Journée du Savoir a été conçue pour servir en partie de forum d'échange de connaissances Sud-Sud pour tous les pays du FCPF, afin qu'ils puissent apprendre les uns des autres pour mieux s'entraider à concevoir et à mettre en œuvre leurs programmes. À l'heure actuelle, il n'y a pas d'autre forum qui rassemble tous les clients du FCPF, par conséquent, le séparer du CP / de l'AP, c'est-à-dire dans le cadre de l'option 3, changerait non seulement le public cible, mais aussi l'objectif majeur de la Journée du Savoir elle-même. L'option 2 est une option faisable si les coûts et le nombre de participants suscitent des inquiétudes puisque l'objectif et le public cible de la Journée du Savoir sont maintenus et les déplacements et les coûts supplémentaires sont y sont limités. Si des coûts et un nombre raisonnable de participants peuvent être maintenus dans le cadre de l'option 1, cela est préférable en termes de fourniture de connaissances et de conseils d'experts.

## 5. Proposition de la FMT

1. Organiser une réunion annuelle de l'Assemblée des Participants en présentiel, en conjonction avec le CP, le cas échéant, une réunion du Fonds Carbone et une Journée du Savoir jusqu'en 2024. En cas d'inquiétude par rapport aux coûts et au nombre des participants, les participants à la Journée du Savoir pourraient être limités selon l'option 2 ci-dessus. Une décision devra être prise concernant la réunion annuelle 2025 le plus tôt possible à l'approche de la date de sa tenue, en fonction des décisions qui sont nécessaires à prendre.
2. Dans la mesure du possible, tenir des réunions virtuelles pour prendre toute autre décision requise du CP en dehors des réunions annuelles des AP.
3. Prendre d'autres décisions du Fonds Carbone sans objection ou lors de réunions virtuelles, dans la mesure du possible.

Cette proposition de la FMT comprend une réunion en présentiel par an de 2021 à 2024 couvrant toutes les exigences du FCPF, ainsi qu'une Journée du Savoir, soit un total de 4 réunions en présentiel au cours des 5 années restantes du FCPF. Les réunions du CP se tenaient auparavant deux fois par an, tout comme les réunions du Fonds Carbone en moyenne (4 réunions par an au total). Réduire la fréquence à une fois par an permettra d'économiser plus de 150 000 \$ par an. Toutes les autres décisions / réunions pourraient être virtuelles. Tout en gardant à l'esprit l'intention de tenir la réunion annuelle de cette année virtuellement pour éviter toute complication liée au COVID-19, ces futures réunions annuelles proposées pourraient se tenir tous les 2 ans dans des lieux régionaux en Afrique et en Asie-Pacifique (2021 et 2023) et à Washington. DC les autres années (2022 et 2024).